

04.04.2006 - 09:14 Uhr

Contrat première embauche LUSS se solidarise avec les syndicats français

Berne (ots) -

Madame, Monsieur,

Je vous fais parvenir en annexe, avec EMBARGO jusqu'à 11 heures ce matin (4.4.2006), un communiqué de presse de LUSS concernant la lettre adressée par cette dernière à Monsieur l'ambassadeur de la République française en Suisse concernant le contrat première embauche. La remise de cette lettre aura lieu à 11 heures à la Chancellerie de l'ambassade française, Schosshaldenstrasse 46, à Berne.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes cordiales salutations.

Ewald Ackermann (031 377 01 09)

* * * * *

L'Union syndicale suisse (USS), la plus importante centrale syndicale du pays avec ses 16 syndicats affiliés, se solidarise avec les syndicats et les organisations étudiant(e)s de France dans leur lutte contre la loi sur le contrat première embauche (CPE), une loi qui manque de fait les buts qui devaient être les siens. Aujourd'hui, à l'occasion de la nouvelle journée d'action des syndicats français contre le CPE, LUSS a invité par courrier le gouvernement et le parlement français à abroger cette loi. Une délégation de LUSS s'est ainsi rendue aujourd'hui 4 avril à 11 heures devant l'ambassade de la République française pour une brève manifestation lors de laquelle une lettre a été transmise à l'ambassadeur de France.

Dans sa lettre, LUSS estime qu'il n'est pas permis de précariser les conditions de travail dans le but de lutter contre le chômage, la précarisation n'étant de fait pas une voie pour atteindre pareil objectif.

Ce qui est aujourd'hui nécessaire, précise encore LUSS, ce ne sont pas des retouches, mais de vraies négociations sur des mesures aptes à favoriser l'emploi, à faire obstacle à la précarisation des conditions de travail et à garantir une formation professionnelle de qualité. Et ces négociations doivent se faire avec la participation de plein droit des syndicats et des organisations étudiant(e)s. LUSS rappelle en outre qu'en Suisse aussi, en matière de travail de nuit, la protection des jeunes dans le monde du travail menace d'être démantelée de manière inacceptable.

Ewald Ackermann (031. 377 01 09), rédacteur alémanique et Jean Christophe Schwaab (078. 690 35 09), président de la Commission jeunesse de LUSS, se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100507171> abgerufen werden.